

ASSOCIATION INALTA

Siège Social :
23 rue Jean Grémillon
72000 LE MANS

SIRET : 523 787 604 00389

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

C.R.L.C.

15-17, rue Gougeard – 72000 Le Mans - Tél : 02.43.76.14.14 - E-mail : crlc@orange.fr
Société par actions simplifiée au capital de 37 053 € – SIRET 393 258 819 00019 – APE 6920 Z
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INALTA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note Changement de méthode en page 17 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Ventilation des financements » de la note 7 « Informations relatives au compte de résultat » de l'annexe ventile les financements reçus de l'exercice par financeur dans le cadre de votre secteur d'action sociale et médico-sociale.

Nos travaux ont consisté à procéder à l'appréciation de la correcte affectation de ces financements, qui sont notamment les subventions, les dotations et les produits de tarification en fonction de leur objet.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Les documents adressés aux membres de l'association ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à leur vérification.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le Mans, le 16 juin 2026

S.A.S. C.R.L.C.
Le Commissaire aux comptes

Signé par David Blanchard
Le 16 juin 2026

BLANCHARD David doc_3rW2
tx_Yyg9PoaX5q6x

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés ; l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le bilan au 31 décembre 2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement (I)	179 610.92	72 282.50	107 328.42	24 300.45
Actif immobilisé		0.00	0.00	0.00
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	254 186.83	245 238.38	8 948.45	14 860.35
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	595 002.36	51 594.21	543 408.15	462 089.76
Constructions	17 171 468.85	7 607 818.57	9 563 650.28	9 636 271.46
Installations techniques, matériel et outillage industriel	904 300.78	755 895.71	148 405.07	141 738.39
Autres immobilisations corporelles	5 900 439.53	4 554 439.63	1 345 999.90	1 554 228.39
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	96 019.21		96 019.21	91 339.30
Biens reçus par leg ou donations destinées à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinées à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	1 000.00		1 000.00	1 000.00
Créances rattachées à des participations	15.24	0.00	15.24	15.24
Autres titres immobilisés	976 039.13		976 039.13	938 061.01
Prêts	743 014.39		743 014.39	658 834.20
Autres immobilisations financières	209 973.17		209 973.17	199 406.64
TOTAL II	26 851 459.49	13 214 986.50	13 636 472.99	13 697 844.74
Actif circulant		0.00	0.00	0.00
Stocks et en cours	28 341.43	0.00	28 341.43	60 716.73
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 681 440.60	2 020.00	2 679 420.60	1 974 017.06
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	491 799.61		491 799.61	3 232 301.05
Charges constatées d'avance	207 928.39	0.00	207 928.39	152 452.41
Valeurs mobilières de placement	329 430.50		329 430.50	323 040.75
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	10 639 864.94		10 639 864.94	8 486 839.72
		0.00	0.00	0.00
TOTAL III	14 378 805.47	2 020.00	14 376 785.47	14 229 367.72
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	41 409 875.88	13 289 289.00	28 120 586.88	27 951 512.91

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	259 242.22	259 242.22
Fonds propres complémentaires	1 339 815.54	1 339 815.54
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0.00	0.00
Fonds propres complémentaires	93 103.83	93 103.83
Ecart de réévaluation	4 393 924.85	4 393 924.85
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0.00	0.00
Réserves pour projet de l'entité	5 735 248.63	5 663 520.90
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	5 735 248.63	5 663 520.90
Autres réserves	34 802.71	34 802.71
Report à nouveau	-1 879 550.13	-2 395 540.06
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	-548 890.45	-548 890.45
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	-1 420 701.80	-1 349 619.00
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 872 101.96	714 968.63
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	-136 708.61	402 031.72
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-1 645 351.23	-1 614 030.96
Résultat en attente d'affectation	229 593.66	232 552.95
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0.00	0.00
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0.00	1 629.12
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	229 593.66	230 923.83
Excédent ou déficit de l'exercice	258 408.94	584 758.37
Situation nette (sous total)	10 464 590.25	10 206 181.31
Fonds propres consommables	0.00	0.00
Subventions d'investissement	604 359.32	666 294.60
Provisions réglementées	1 322 750.42	1 218 989.16
TOTAL I	12 391 699.99	12 091 465.07
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0.00	0.00
Fonds dédiés	1 278 736.56	1 646 016.02
TOTAL II	1 278 736.56	1 646 016.02
PROVISIONS		
Provisions pour risques	293 864.19	318 720.87
Provisions pour charges	153 261.33	170 651.45
TOTAL III	447 125.52	489 372.32
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	6 831 246.28	7 270 237.10
Emprunts et dettes financières diverses	30 394.60	30 394.60
Instruments financiers à terme	0.00	0.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	678 442.13	703 609.09
Dettes des legs ou donations	0.00	0.00
Dettes fiscales et sociales	6 228 418.35	5 655 740.44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	180 826.86	41 544.45
Produits constatés d'avance	53 696.59	23 133.82
TOTAL IV	14 003 024.81	13 724 659.50
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	28 120 586.88	27 951 512.91

Le compte de résultat au 31 décembre 2025

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		160.00
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	376 674.94	280 672.84
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	37 068 081.53	36 352 266.06
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	35 880 814.50	33 296 534.91
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	2 340.00	
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	571 617.59	657 512.46
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	175 943.82	0.00
Utilisations des fonds dédiés	613 132.35	236 874.32
Autres produits	3 350 866.84	2 955 313.30
TOTAL I	42 158 657.07	40 482 798.98
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0.00	0.00
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	7 625 169.45	7 486 956.14
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 420 944.58	2 344 480.37
Salaires	19 178 247.44	18 257 594.43
Cotisations sociales	7 769 691.41	7 471 821.36
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 128 531.13	1 602 712.20
Dotations aux provisions	0.00	157 556.52
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	28 676.50	0.00
Report en fonds dédiés	240 845.52	-150 786.82
Autres Charges	3 345 043.25	2 691 844.00
TOTAL II	41 737 149.28	39 862 178.20
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	421 507.79	620 620.78
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	131 444.67	152 814.61
Autres intérêts et produits assimilés	93.64	92.51
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0.00	0.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	12 920.59	4 266.70
TOTAL III	144 458.90	157 173.82

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	174 327.91	197 330.78
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0.00	0.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	174 327.91	197 330.78

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-29 869.01	-40 156.96
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	391 638.78	580 463.82

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	10 054.89	444 699.32
TOTAL V	10 054.89	444 699.32

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	109 185.73	403 821.77
TOTAL VI	109 185.73	403 821.77

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-99 130.84	40 877.55
---------------------------------------	-------------------	------------------

Participation des salariés aux résultats (VII)	0.00	0.00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	34 099.00	36 583.00

Total des produits (I+III+V)	42 313 170.86	41 084 672.12
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	42 054 761.92	40 499 913.75
EXCEDENT OU DEFICIT	258 408.94	584 758.37

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-1 527.06	
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-1 527.06	0.00

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature	1 521.93	
Mise à disposition de biens et services	5.13	
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	1 527.06	0.00

ANNEXE

1. PERIMETRE COMPTABLE	7
2. INFORMATIONS GENERALES	8
▪ <i>Objet social de l'association</i>	<i>8</i>
▪ <i>Missions</i>	<i>8</i>
▪ <i>Moyens d'action</i>	<i>8</i>
3. FAITS MARQUANTS.....	9
▪ <i>Évolutions réglementaires et comptables.....</i>	<i>9</i>
▪ <i>Évolution de l'organisation du temps de travail.....</i>	<i>9</i>
▪ <i>Transformation de l'offre de service.....</i>	<i>10</i>
▪ <i>Politique patrimoniale et investissements immobiliers</i>	<i>12</i>
▪ <i>Modernisation des systèmes d'information</i>	<i>13</i>
▪ <i>Renforcement des fonctions support du Siège social.....</i>	<i>13</i>
▪ <i>Évaluations HAS.....</i>	<i>13</i>
4. LES RESULTATS 2025 DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES.....	14
5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	16
▪ <i>Méthodes générales</i>	<i>16</i>
▪ <i>Changement de méthode d'évaluation</i>	<i>17</i>
▪ <i>Changement de méthode de présentation</i>	<i>17</i>
6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	22
6.1 ACTIF	22
▪ <i>Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....</i>	<i>22</i>
▪ <i>Tableau des amortissements.....</i>	<i>25</i>
▪ <i>Stocks.....</i>	<i>25</i>
▪ <i>Créances</i>	<i>25</i>
▪ <i>Valeurs mobilières de placement.....</i>	<i>25</i>
▪ <i>Charges constatées d'avance</i>	<i>25</i>
6.2 PASSIF	26
▪ <i>Fonds associatifs.....</i>	<i>26</i>
▪ <i>Réserves.....</i>	<i>27</i>
▪ <i>Provisions réglementées.....</i>	<i>27</i>
▪ <i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>28</i>
▪ <i>Fonds dédiés</i>	<i>28</i>
▪ <i>Emprunts et dettes financières.....</i>	<i>31</i>
7. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	32
▪ <i>Ventilation des financements</i>	<i>32</i>
▪ <i>Charges de personnel</i>	<i>33</i>
▪ <i>Informations relatives aux contributions volontaires en nature.....</i>	<i>33</i>
8. AUTRES INFORMATIONS	34
▪ <i>Effectif au 31 décembre 2025</i>	<i>34</i>
▪ <i>Engagements sociaux.....</i>	<i>34</i>
▪ <i>Garanties bancaires et cautions solidaires :</i>	<i>34</i>
▪ <i>Rémunérations</i>	<i>35</i>

▪ Régime fiscal.....	35
▪ Régime social.....	35

1. PERIMETRE COMPTABLE

Les comptes annuels présentés regroupent les activités suivantes :

Périmètre de l'association Inalta (sections tarifaires)	Comptes annuels 2025	Comptes annuels 2024
Actions socio-éducatives avec hébergement	9	9
Maisons d'enfants à caractère social "Le Pourquoi Pas" - Collectif	X	X
Dispositif d'accueil d'urgence	X	X
Maisons d'enfants à caractère social Saint Pavin	X	X
Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents - Hébergement collectif	X	X
Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents - Suivi externalisé	X	X
Service de suite	X	X
C.E.R Roger Hyvard	X	X
Centre éducatif fermé La Jubaudière	X	X
Service éducatif d'accueil diversifié l'Escabelle"	X	X
Actions socio-éducatives dans les quartiers	4	4
Service de Prévention Spécialisée de la Sarthe (Budget Conseil Départemental de la Sarthe)	X	X
Service de Prévention Spécialisée de la Sarthe, budget autres financeurs (Villes du Mans, Coulaines, Allonnes, subvention SNCF, Conseil Régional)	X	X
Service de Prévention Spécialisée de la Mayenne (Budget Conseil Départemental de la Mayenne)	X	X
Service de Prévention Spécialisée de la Mayenne (autres financeurs)	X	X
Actions médico-sociales	1	1
CMPP (Centre médico-psychopédagogique)	X	X
Actions socio-éducatives à partir du domicile	11	12
Service Action éducative en milieu ouvert-Sarthe (AEMO)	X	X
Service Action éducative en milieu ouvert-Sarthe (AEMO modulée)	X	X
Service Action éducative en milieu ouvert-Mayenne (AEMO)	X	X
Service Action éducative en milieu ouvert-Mayenne (AEMO renforcée)	X	X
Service Action éducative en milieu ouvert renforcé-Maine et Loire	X	X
Mesures Judiciaires d'Investigations Educatives	X	X
Service d'appui au pénal (Contrôle Judiciaire socio-éducatif, Enquêtes sociales rapides, stages de citoyenneté)	X	X
Mesures Judiciaires d'Aide à la gestion du budget familial	X	X
Service d'Accueil de jour et activités équestres		X
Service de placement éducatif à domicile - Sarthe (Judiciaire)	X	X
Service de placement éducatif à domicile - Mayenne	X	X
Service de placement éducatif à domicile - Maine et Loire	X	X
Actions de soutien à la parentalité	7	8
Médiation Familiale Sarthe	X	X
Visites en présence de tiers	X	X
Maison pour la famille	X	X
Médiation Familiale Sarthe	X	X
Espace rencontre - Point Soleil	X	X
Espace rencontre - Passerelle	X	X
Auditions mineurs		X
Café de la famille	X	X
Siège de l'association	1	1
Association	1	1
Total activités	34	36
Nombre d'établissements	23	21

2. INFORMATIONS GENERALES

▪ Objet social de l'association

L'association a pour objet de promouvoir toute forme d'initiative et d'action de portée individuelle ou collective, de gérer et développer des services, contribuant au développement personnel des enfants, jeunes et adultes dans leur famille et à leur insertion dans la société. L'association marque son attachement à la prévention des dysfonctionnements de nature à nuire à l'accomplissement de cet objet (article 2 des statuts).

▪ Missions

Les missions de l'association découlent directement du projet associatif stipulé dans les statuts et recouvrent deux champs d'action :

- Missions éducatives :

- la prévention primaire : aide à la parentalité, médiation familiale, prévention spécialisée ;
- la protection judiciaire : aide à la décision du magistrat, assistance éducative, ...;
- la réponse pénale : placements et accueils divers, contrôle judiciaire socioéducatif, stages de citoyenneté, enquêtes sociales, aide à la lutte contre la récidive, ...

- Missions de santé :

Ces missions médico-psycho-pédagogiques s'adressent aux enfants et aux adolescents présentant des difficultés d'adaptation dans leur vie personnelle, familiale, scolaire ou sociale et à leur famille.

▪ Moyens d'action

L'association, le cas échéant avec d'autres partenaires, se donne les moyens :

- de créer et gérer, à son initiative ou à la demande des autorités politiques, administratives ou judiciaires, des services, établissements ou organisations à caractère social ou médico-social, relevant de l'économie sociale, en vue d'accueillir, conseiller, prendre en charge, encadrer, accompagner individuellement ou collectivement les personnes engagées dans les actions spécifiques ou diversifiées découlant de la mise en œuvre de l'objet associatif ;
- d'accomplir des missions de médiation ;
- de promouvoir des actions de recherche, d'animation, de formation et d'information visant à améliorer la qualité des réponses et du service rendu par les dispositifs d'accueil ;
- d'être le relais des personnes accueillies auprès des professionnels, des acteurs politiques, judiciaires ou administratifs et de l'opinion publique dans le cadre d'une mobilisation citoyenne.
(article 6 des statuts).

3. FAITS MARQUANTS

L'exercice 2025 a été marqué par un contexte de transformation significatif associant évolutions réglementaires, réorganisations opérationnelles, renforcement des fonctions supports du Sièg, investissements patrimoniaux et modernisation des systèmes d'information.

Ces actions permettent à l'association de :

- Sécuriser sa conformité réglementaire ;
- Renforcer sa qualité de gestion ;
- Développer son offre de services ;
- Maîtriser ses équilibres financiers ;

L'association poursuit ainsi sa stratégie de développement responsable au service de ses bénéficiaires, dans un environnement marqué par des contraintes budgétaires croissantes et des exigences réglementaires renforcées.

▪ Évolutions réglementaires et comptables

L'exercice 2025 marque l'entrée en vigueur des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 pour les organismes relevant du secteur non lucratif.

Ces textes modernisent le cadre comptable applicable aux associations et établissements sociaux et médico-sociaux et visent à améliorer la lisibilité et la comparabilité des états financiers.

Les principales évolutions concernent :

- La suppression des comptes de transfert de charges ;
- La redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité :
 - aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
 - aux écritures comptables d'origine fiscale, aux changements de méthodes comptables et aux corrections d'erreurs.

La mise en œuvre de ces dispositions a nécessité une adaptation des pratiques comptables et des schémas d'imputation afin d'assurer la conformité des comptes annuels avec ce nouveau référentiel réglementaire.

▪ Évolution de l'organisation du temps de travail

L'exercice a été marqué par l'application de l'avenant n°1 à l'accord collectif du 31 mai 2012 portant sur l'organisation du temps de travail.

Les principales modifications portent sur :

- La période d'acquisition des congés payés fixée du 1er janvier au 31 décembre de l'année N ;
- La période de prise des congés payés légaux du 1er janvier au 31 décembre de l'année N+1 ;
- Le passage à un décompte des congés en jours ouvrés.

■ Transformation de l'offre de service

Transformation des services PEAD en AEMO Intensifiée avec possibilité d'Hébergement (AEMO IH)

Suite à l'arrêt rendu par la première chambre civile de la Cour de cassation le 2 octobre 2024, une requalification des mesures de placement éducatif à domicile a été opérée. Ces dernières sont converties en mesures d'action éducative en milieu ouvert intensives avec possibilité d'hébergement (AEMO IH).

Compte tenu des modalités différentes de financement entre les départements (CPOM ou tarification à la journée), cette transformation a été mise en place sur nos trois départements selon les procédures suivantes :

- PEAD 53 => Réception de l'arrêté du 20 mars 2025 portant transformation des mesures de PEAD en AEMO IH.
- PEAD 49 => Publication d'un Appel à projet « Evolution du milieu ouvert judiciaire sur le département de Maine-et-Loire » en décembre 2025

La candidature de l'association a été retenue et repose sur un consortium constitué de 4 associations intervenant sur le Maine et Loire (Marie Durand, ASEA 49, Apprentis d'Auteuil et Inalta).

- PEAD 72 => Commission d'information et de sélection organisée par le Département de la Sarthe le 26 novembre 2025.

La transformation est formalisée par un avenant au CPOM Sarthe. Les modalités d'accompagnement sont modifiées. Un dispositif de première intervention (DPI) est mis en place afin d'assurer une veille sur les situations familiales en attente de mise en œuvre de la mesure d'AEMO IH. Une dotation complémentaire de 60K€ est allouée pour le DPI en année pleine. Cette mise en place est attendue en 2026.

Développement de nouvelles activités financées

L'association a répondu en août 2025 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif au repérage, à la remobilisation et à l'accompagnement renforcé des publics éloignés de l'emploi sur la Sarthe et la Mayenne.

La candidature de l'association a été retenue par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) pour un déploiement sur les deux départements.

Toutefois, compte tenu des incertitudes relatives aux modalités de financement du dispositif sur la durée de l'appel à projets, l'association a fait le choix de ne pas maintenir sa candidature sur le département de la Sarthe.

L'association Inalta s'inscrit dans une démarche de maîtrise des risques financiers et de préservation des équilibres budgétaires dans un contexte de visibilité limitée sur les financements publics.

Réorganisation du service de prévention

Afin d'accompagner l'extension géographique des interventions du service sur le Département, notamment dans les zones rurales, une restructuration organisationnelle du service de prévention spécialisée a été engagée en 2025. Une évolution des postes d'encadrement a été sollicitée pour l'octroi d'un ETP de chef de service supplémentaire qui a été accordée à compter de septembre 2025.

Cette réorganisation s'est traduite par une réaffectation hiérarchique des équipes des secteurs d'intervention.

L'objectif poursuivi étant de maintenir la qualité des interventions auprès des publics accompagnés.

Restructuration de l'activité du SEMO 72

Un travail de restructuration du service éducatif en milieu ouvert de la Sarthe a été réalisé conjointement avec le Département de la Sarthe. L'objectif est de passer d'une activité de 1350 AEMO et 36 AEMO modulée à une activité de 768 AEMO et 200 AEMO à moyens renforcés avec le maintien du dispositif de première intervention.

Cette nouvelle configuration va se mettre en place progressivement en 2026 et est réalisée à moyens constants.

CPOM ARS

Le travail de diagnostic partagé ARS-Association relatif à l'activité et gestion du Centre médico-psychopédagogique a abouti à la rédaction de plusieurs fiches objectifs :

- Améliorer le repérage et le diagnostic des déficiences et proposer un accompagnement précoce adapté aux jeunes enfants ;
- Garantir la qualité de l'accompagnement médico-éducatif ;
- Favoriser la santé des personnes accompagnées par une politique de prévention et de promotion de la santé ;
- Recourir à des expertises spécifiques et faire bénéficier le territoire de l'expertise de l'ESMS et de l'organisme gestionnaire ;
- Garantir une trajectoire financière équilibrée et fonctionner de façon efficiente.

La signature du CPOM est prévue en 2026.

Travaux préparatoires à la création d'un Dispositif d'Accueil Singulier en Maine et Loire

De nombreuses réunions ont eues lieu en 2025 avec l'ARS et le Conseil Départemental du Maine et Loire dans l'objectif de créer un dispositif expérimental de 3 ans d'accompagnement et d'hébergement pour 10 jeunes présentant une double vulnérabilité (protection de l'enfance et handicap).

Un co-financement est assuré conjointement par le Département du Maine et Loire et l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans le cadre de leurs compétences respectives.

Ce service s'appuie sur 2 maisons de 5 places dont l'une a été acquise fin 2025. Les premiers jeunes seront accueillis en avril 2026.

▪ Politique patrimoniale et investissements immobiliers

Acquisitions immobilières

- **Dispositif d'Accueil Singulier – Maine et Loire**

Le 8 décembre 2025, l'association a procédé à l'acquisition d'une première maison située à Longuenée en Anjou dans le cadre de la création du dispositif d'accueil Singulier sur le Maine et Loire.

Le montant de l'acquisition immobilière s'élève à 495 K€ ainsi que 12.5 K€ de mobiliers et équipements laissés par l'ancien propriétaire.

Ces investissements sont financés à l'aide d'un emprunt.

- **CMPP – Mayenne**

Le 27 janvier 2025, l'association a acquis le terrain jouxtant les locaux du Centre médico-psychopédagogique en Mayenne pour un montant de 75.1K€. Cette acquisition permet d'assurer une continuité d'accès au parking public pour les usagers et facilite le stationnement des taxis déposant les enfants pour leur consultation au CMPP.

Travaux de rénovation et mise aux normes des cuisines du Centre Renforcé Roger Hyvard et du Centre éducatif fermé La Jubaudière

Deux plans pluriannuels d'investissement ont été déposés en juillet 2025 auprès de notre autorité de contrôle pour le CEF La Jubaudière et le CER Roger Hyvard. Ces deux établissements sont financés par la Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse.

Les investissements demandés ont pour objet la rénovation et mises aux normes des cuisines des établissements, le verdissement de la flotte automobile avec la pose de bornes électriques.

Ces opérations s'inscrivent dans la stratégie patrimoniale de l'association et sa responsabilité sociétale. Elles visent à garantir la conformité réglementaire des infrastructures, l'amélioration des conditions d'accueil et la préservation de la valeur des actifs immobiliers.

Deux subventions d'investissement couvrant 70% des dépenses des projets cuisine ont été accordées et versées en décembre 2025.

Les montants sont les suivants :

CEF La Jubaudière : 60 543 €

CER Roger Hyvard : 119 041 €

▪ Modernisation des systèmes d'information

L'association a poursuivi sa stratégie de transformation numérique avec la mise en place du SIRH NOVRH au 1er janvier 2025.

Cette mise en place s'est réalisée à partir de la mise en production de plusieurs modules NOV RH :

- gestion administrative du personnel et de la paie ;
- interface comptable permettant l'intégration des données de paie dans le logiciel COMPTA FIRST.

Le logiciel ALTAIR de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) a été déployé au sein de l'ensemble des établissements et des services. Tous les établissements et services utilisent désormais l'application pour solliciter une intervention des professionnels du service Patrimoine et suivre la planification des interventions et leur réalisation.

Ces investissements contribuent au renforcement du contrôle interne, à la sécurisation des processus administratifs.

▪ Renforcement des fonctions support du Siège social

Une Direction Qualité Développement Projet a été créée en novembre 2025 afin de structurer davantage les démarches d'amélioration continue de la qualité et la conformité réglementaire afférente.

Cette évolution répond aux exigences croissantes des autorités de contrôle et aux attentes des financeurs en matière de qualité de service, de gestion des risques inhérente à l'activité des établissements et services de l'association.

▪ Évaluations HAS

Au cours de l'exercice 2025, neuf établissements et services ont fait l'objet d'une évaluation selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS), réalisée par l'organisme habilité Catalys.

En amont de ces évaluations, le service qualité a assuré :

- la réalisation d'autoévaluations ;
- l'accompagnement méthodologique des équipes ;
- la formalisation et la mise à jour des protocoles et procédures nécessaires.

Les évaluations HAS constituent une obligation réglementaire pour les établissements sociaux et médico-sociaux conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Cette démarche contribue à renforcer la maîtrise des risques, la qualité de l'accompagnement des usagers et la sécurisation des autorisations des établissements et services.

4. LES RESULTATS 2025 DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Etablissements et services habilités

Etablissements et services	2025 - Total Charges	2025 - Total Produits	2025 - Résultat comptable	Reprise Résultats antérieurs	Variation Congés payés (brut)	Variation Congés payés (Charges patronales)	Retraitements CET	Retraitements suite affectation 2023	Retraitements IDR	Total retraitements	Résultat à affecter 2025
Siège social	2 936 180.16	2 926 742.46	-9 437.70		13 064.76	7 912.99			-10 350.12	10 627.63	1 189.93
SEMO 72 - GLOBAL	4 916 469.74	5 027 659.30	111 189.56		51 784.05	26 344.66			24 833.38	102 962.09	214 151.65
SEMO 53 - AEMO	600 125.45	674 931.94	74 806.49	11 568.21	-3 872.75	-1 823.79				5 871.67	80 678.16
SEMO 53 - AEMO renforcée	105 765.28	69 327.81	-36 437.47	1 953.28	-624.50	-301.29				1 027.49	-35 409.98
Service Prévention Spécialisée - Sarthe - DSD	2 521 446.06	2 608 888.46	87 442.40		28 255.56	13 786.94				42 042.50	129 484.90
Service Prévention Spécialisée - Mayenne - CD53	645 674.08	647 948.01	2 273.93	12 950.24	-526.78	536.61				12 960.07	15 234.00
Mecs Le Pourquoi Pas - COULAINES	2 739 551.83	2 610 722.39	-128 829.44	93 405.00	31 998.17	13 158.22			-7 047.00	131 514.39	2 684.95
Dispositif d'accueil d'urgence	2 659 815.79	2 586 573.55	-73 242.24		45 819.52	21 027.44				66 846.96	-6 395.28
Mecs Saint Pavin	3 123 165.66	3 171 909.86	48 744.20		28 917.13	9 719.22				38 636.35	87 380.55
Service de Suite	216 433.42	276 887.48	60 454.06		5 831.50	3 140.82				8 972.32	69 426.38
Centre Educatif Renforcé Roger Hyvard	1 315 183.72	1 397 612.08	82 428.36	-89 922.73	1 327.90	842.52	-129 365.63	-48 654.95	-3 416.00	-269 188.89	-186 760.53
Centre Médico Psycho Pédagogique	1 178 505.70	1 272 818.71	94 313.01	30 745.79	7 228.33	4 462.03			-7 553.00	34 883.15	129 196.16
Service Educatif d'Accueil Diversifié L'Escabelle	2 689 349.40	2 460 139.28	-229 210.12		10 373.57	5 062.70				15 436.27	-213 773.85
Visites en présence d'un tiers	685 045.24	768 054.86	83 009.62		20 908.82	8 395.88			-12 546.00	16 758.70	99 768.32
Placement éducatif à domicile - Maine et Loire	1 341 680.12	1 101 471.71	-240 208.41	13 402.00	2 164.92	2 195.51				17 762.43	-222 445.98
Dispositif spécifique en Milieu Ouvert - Maine et Loire	2 304 148.43	2 460 873.92	156 725.49	100 000.00	-1 728.22	-137.76				98 134.02	254 859.51
Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents - Hébergement collectif	3 307 030.77	3 123 832.57	-183 198.20	63 144.17	20 340.97	4 692.70			1 774.29	89 952.13	-93 246.07
Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents - Suivi Externalisé	1 607 413.71	1 535 330.33	-72 083.38	30 384.09	7 751.33	6 475.26				44 610.68	-27 472.70
Accueil de jour et activités équestres			0.00							0.00	0.00
Centre Educatif Fermé La Jubaudière	2 386 776.70	2 498 539.69	111 762.99	-68 640.40	14 344.44	6 705.96	11 448.60	-87 337.77	-625.00	-124 104.17	-12 341.18
Placement éducatif à domicile - Sarthe	778 641.12	978 856.70	200 215.58		5 842.15	3 128.04				8 970.19	209 185.77
Maison pour les Familles	254 679.15	412 872.33	158 193.18		2 477.53	1 333.50				3 811.03	162 004.21
Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial	478 765.42	508 504.23	29 738.81		-985.06	-601.36				-1 586.42	28 152.39
Mesures Judiciaires d'Investigations Educatives	982 216.54	877 322.18	-104 894.36	30 604.01	10 825.63	5 409.86	6 715.49			53 554.99	-51 339.37
Placement éducatif à domicile - Mayenne	629 345.91	670 709.00	41 363.09		10 255.38	4 861.76				15 117.14	56 480.23
Total secteur Habilité	40 403 409.40	40 668 528.85	265 119.45	229 593.66	311 774.35	146 328.42	-111 201.54	-135 992.72	-14 929.45	425 572.72	690 692.17

Etablissements et services	2025 - Total Charges	2025 - Total Produits	2025 - Résultat comptable	Reprise Résultats antérieurs	Variation Congés payés (brut)	Variation Congés payés (Charges patronales)	Retraitements CET	Retraitements suite affectation 2023	Retraitements IDR	Total retraitements	Résultat à affecter 2025
Service Prévention Spécialisée Sarthe - Autres Financeurs	505 980.34	505 866.05	-114.29							0.00	-114.29
Service Prévention Spécialisée Mayenne - Autres Financeurs	199 584.77	199 584.77	0.00							0.00	0.00
Service d'appui au Pénal - Service d'appui au Pénal	181 614.58	130 536.36	-51 078.22							0.00	-51 078.22
Service Parentalité - Café de la Famille	53 895.40	66 720.57	12 825.17							0.00	12 825.17
Service Parentalité - Médiation familiale 72	146 219.32	163 405.53	17 186.21						-2 491.00	-2 491.00	14 695.21
Service Parentalité - Passerelle 53	191 635.16	183 242.26	-8 392.90						-603.00	-603.00	-8 995.90
Service Parentalité - Auditions mineurs	0.00	0.00	0.00							0.00	0.00
Service Parentalité - Point Soleil 72	234 703.24	227 188.56	-7 514.68							0.00	-7 514.68
Service Parentalité - Médiation familiale 53	76 917.24	75 007.24	-1 910.00						-1 896.00	-1 896.00	-3 806.00
Total secteur à initiative associative	1 590 550.05	1 551 551.34	-38 998.71	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-4 990.00	-4 990.00	-43 988.71
Association INALTA	60 802.47	93 090.67	32 288.20							0.00	32 288.20
Total GLOBAL	42 054 761.92	42 313 170.86	258 408.94	229 593.66	311 774.35	146 328.42	-111 201.54	-135 992.72	-19 919.45	420 582.72	678 991.66

Après reprise des résultats antérieurs et retraitement des postes suivants :

- la variation des congés payés,
- de la variation du compte épargne temps pour les activités financées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- des provisions et reprises des indemnités de départ en retraite,
- des retraitements liés à l'affectation des résultats antérieurs (utilisation des fonds dédiés)

Le résultat 2025 est excédentaire de 678.9 K€, soit une évolution de -413.8 K€ par rapport à l'exercice 2024.

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

▪ Méthodes générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés dans le respect des règlements de l'autorité des normes comptables :

- Règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020.
- L'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles
- Règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020.
- Règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- Règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant la règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03. Les modifications intervenues sur la présentation des comptes annuels sont détaillées supra dans le paragraphe « changement de méthode comptable ».

Ces règlements ont conduit à une évolution des états financiers ainsi qu'une adaptation de la nomenclature comptable.

Les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de base :

- Prudence
- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Non compensation
- Permanence des méthodes (hors changement de méthode de présentation décrit ci-après)

La comptabilité est tenue en fonction des engagements.

Une provision pour congés payés est calculée pour l'ensemble des structures. L'article R314-26 alinéa 9 du code de l'action sociale et des familles pose le principe de non financement des dotations aux provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales y afférents comptabilisées sur l'exercice.

En conséquence, cette provision non opposable aux tiers financeurs est retraitée du résultat à affecter pour l'ensemble des établissements et services habilités.

Conformément aux précisions apportées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes en décembre 2014, les congés affectés au compte épargne temps ouverts par salarié sont comptabilisés dans le passif social et valorisés sur la base du nombre de jours épargnés au 31 décembre convertis en indemnités de congés en fonction du salaire du professionnel à la clôture de l'exercice.

Ce passif social est de 1 610 716.45 € au 31 décembre 2025.

L'association INALTA possède un compte titres constitué de parts de fonds commun de placement pour faire face partiellement à cette dette.

Au 31 décembre 2025, le compte titres est valorisé à 959 174.44 €

▪ **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

▪ **Changement de méthode de présentation**

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application :

- du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant notamment le règlement ANC n° 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Conformément aux dispositions applicables, ce changement de réglementation est traité de manière prospective et n'a pas donné lieu à un retraitement des comptes de l'exercice précédent.

Incidences sur la présentation des états financiers

La première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 a entraîné les principales évolutions suivantes :

- Adoption des nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat ;
- Reclassement de certaines rubriques afin de respecter la nouvelle présentation réglementaire ;
- Adaptation de la nomenclature des comptes utilisés par l'association

Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel a été modifiée afin de ne retenir que les opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel.

L'association a appliqué cette nouvelle définition pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les charges et produits exceptionnels sont liés à l'incendie des locaux situés 63 rue de Beauregard à Laval survenu le 14 juillet 2025 ainsi que les dotations et reprises sur les provisions réglementées des plus-values nettes d'actif immobilisé.

Suppression de la technique des transferts de charge

Conformément au règlement ANC n° 2022-06, la technique des transferts de charges a été supprimée.

Les opérations précédemment enregistrées en transferts de charges sont désormais comptabilisées selon leur nature économique dans les comptes appropriés du résultat.

Impact sur les principaux postes de bilan et du compte de résultat

L'application de ces règlements a eu les incidences suivantes sur les comptes de l'exercice 2025 :

- Suppression des comptes de transfert de charges

Comptes (nomenclature 2024)	Résultat	Comptes (ANC 2022-06) au 01/01/2026	Montant	Résultat
791800 – Autres transferts de charges	Résultat d'exploitation	708803 – Mise à disposition de personnel facturé	107 294.81	Résultat d'exploitation
791100 – Remboursement IJ Prévoyance	Résultat d'exploitation	641910 – Remboursement IJ Prévoyance	103 915.13	Résultat d'exploitation
791400 – Points de délégation élus	Résultat d'exploitation	641940 – Remboursement Points de délégation	130 190.07	Résultat d'exploitation
791500 – Remboursements OPCO	Résultat d'exploitation	641950 – Remboursement OPCO et autres	49 595.36	Résultat d'exploitation
791700 – Remboursements MAIF	Résultat d'exploitation	758700 – Indemnités d'assurance	41 607.79	Résultat d'exploitation
791200 – Contrats aidés	Résultat d'exploitation	641920 – Remboursements Contrats aidés Personnel	0.00	Résultat d'exploitation

- Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Comptes (nomenclature 2024)	Résultat	Comptes (ANC 2022-06) au 01/01/2026	Montant	Résultat
775000 – Produits de cession des éléments d'actifs immobilisés	Résultat exceptionnel	757000 – Produits de cession d'immobilisations corp. et incorp.	175 943.82	Résultat d'exploitation
675000 - Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	Résultat exceptionnel	652000 – Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	28 676.50	Résultat d'exploitation

- Quote-part des subventions d'investissements :

Comptes (nomenclature 2024)	Résultat	Comptes (ANC 2022-06) au 01/01/2026	Montant	Résultat
777000 - Quote part des subventions d'investissements virée au CR	Résultat exceptionnel	747000 – Quote part des subventions d'investissements virée au CR	70 806.28	Résultat d'exploitation

Informations comparatives

Les données comparatives de l'exercice précédent sont présentées conformément aux dispositions applicables lors de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Les reclassement ou regroupement sur le bilan et le compte de résultat sont détaillés infra, de sorte que la présentation soit conforme au nouveau modèle, sans modification de la nomenclature des comptes en 2024.

La nouvelle nomenclature des comptes s'applique uniquement à l'exercice 2025.

▪ Principaux reclassements du compte de bilan

○ Actif

Présentation 2024 publiée	Montant	Présentation 2024 avec reclassements	Montant
Immobilisations corporelles en cours	91 339.30	Immobilisations corporelles en cours,	91 339.30
Avances et acomptes	0.00	avances et acomptes	
Participations et créances rattachées	1 015.24	Participations	1 000.00
		Créances rattachées à des participations	15.24
Instruments de trésorerie	0.00	Instruments financiers à terme et jetons de présence	0.00
Charges constatées d'avance	152 452.41	Charges constatées d'avance (intégrées dans la rubrique Créances)	152 452.41

○ Passif

Il n'y a pas de reclassement ou regroupement significatif au niveau des comptes du passif.

Les reclassements de présentation opérés sur les données comparatives 2024 sont sans incidence sur le résultat de l'exercice 2024, des fonds propres et du total bilan.

Résultat de l'exercice 2024 : +584 758.37 €

Fonds propres : 12 091 465.07 €

Total bilan : 27 951 512.91 €

▪ Principaux reclassements du compte de résultat

○ Résultat d'exploitation

Présentation 2024 publiée	Montant	Présentation 2024 avec reclassements	Montant	Ecart
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges et provisions	657 512.46	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (inclus les transferts de charges)	657 512.46	0.00
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	1 760 268.72	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	1 602 712.20	-157 556.52
		Dotation aux provisions	157 556.52	157 556.52
Résultat d'exploitation	620620.78	Résultat d'exploitation	670620.78	0.00

○ Résultat financier

Présentation 2024 publiée	Montant	Présentation 2024 avec reclassements	Montant	Ecart
Autres intérêts et produits assimilés	152 907.12	Autres intérêts et produits assimilés	92.51	-152 814.61
		D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	152 814.61	152 814.61
Résultat financier	-40 156.96	Résultat financier	-40 156.96	0.00
Résultat courant avant impôts	580 463.82	Résultat courant avant impôts	580 463.82	0.00

○ Résultat exceptionnel

Présentation 2024 publiée	Montant	Présentation 2024 avec reclassements	Montant	Ecart
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	167 005.98	Produits exceptionnels	444 699.32	277 693.34
Produits exceptionnels sur opérations en capital	269 668.37			-269 668.37
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	8 024.97			-8024.97
Charges excep. sur opérations de gestion	172 103.13	Charges exceptionnelles	403 821.77	0.00
Charges except. sur opérations en capital	109 448.53			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	122 270.11			
Résultat exceptionnel	40 877.55	Résultat exceptionnel	40 877.55	0.00

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

6.1 Actif

■ Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

a) Méthodes d'amortissement

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Conformément au règlement CRC n°2004 du 23 novembre 2004 relatif à la méthode de comptabilisation des actifs par composants, les immobilisations sont décomposées afin d'appliquer des durées d'utilité propres à chacun des composants en fonction de leur fréquence de renouvellement ou des opérations de rénovation.

b) Modes d'amortissement

Les modes et taux d'amortissement retenus sont les suivants :

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Construction	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans à 10 ans
Agencements et installations	Linéaire	10 ans à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

c) Tableau des immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Frais d'établissement	89 740.76	93 870.16	4 000.00	179 610.92
Immobilisations incorporelles	246 944.03	8 321.26	1 078.46	254 186.83
Frais de recherche et de développement Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim. Fonds commercial - dont droit au bail Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours	246 944.03	8 321.26	1 078.46	254 186.83
Immobilisations corporelles	24 110 548.70	2 304 383.52	1 747 701.49	24 667 230.73
Terrains Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure Constructions Installations, matériel et outillage techniques Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours	449 341.12 63 721.94 16 629 708.73 859 277.16 6 017 160.45 91 339.30	75 089.63 6 849.67 1 807 691.63 76 948.59 323 941.79 13 862.21	 1 265 931.51 31 924.97 440 662.71 9 182.30	524 430.75 70 571.61 17 171 468.85 904 300.78 5 900 439.53 96 019.21
Immobilisations financières	1 797 317.09	394 705.14	261 980.30	1 930 041.93
Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	1 000.00 15.24 938 061.01 658 834.20 199 406.64	 259 976.08 99 528.55 35 200.51	 221 997.96 15 348.36 24 633.98	1 000.00 15.24 976 039.13 743 014.39 209 973.17
TOTAL IMMOBILISATION	26 244 550.58	2 801 280.08	2 014 760.25	27 031 070.41

Les principaux mouvements se rapportent aux opérations suivantes :

- **Frais d'établissements : +89.9 K€**
Evaluations externes de 9 établissements et services (89.87 K€)
- **Concessions et droits similaires, brevets, licences : +7.2 K€**
Acquisitions de licences des logiciels métiers et bureautique (licences offices) (7.24 K€)
- **Terrains et aménagements de terrain : + 81.9 K€**
CMPP : acquisition d'un terrain (75.09 K€)
Siège social : aménagement chemin 23 rue Grémillon (4.07 K€)
CER Roger Hyvard : travaux d'aménagement de clôture (2.77 K€)
- **Constructions : + 541.8 K€**
CER Roger Hyvard : remplacement rampe d'escalier (5.98 K€)
DIAS : acquisition maison (495.78 K€)
Prévention spécialisée 72 : aménagements divers (dont locaux Spoutnik) (4.66 K€)
MECS Le Pourquoi Pas : travaux de toiture & aménagement rue de Ruaudin (21.09 K€)
MECS Saint Pavin : installation borne électrique maison Liberté (2.77 K€)
MECS Saint Pavin : revêtement sol maison Yzeux & mise au rebus porte d'entrée (-0.37 K€)
DAU : travaux d'aménagement maisons Ruaudin, Roëzé et Montfort (11.86 K€)

- **Installations matériels et outillage techniques : + 45.02 K€**

Ce poste regroupe les opérations d'acquisitions de matériels électroménagers, audiovisuels et de sécurité.

- **Autres immobilisations corporelles : - 116.72 K€**

Acquisition de 1 véhicule pour un montant de 15.33K€, et sortie de 27 véhicules pour un montant de 343.03 K€

Aménagements des locaux du SEMO 72 à Allonnes : 74.3 K€

Ce poste regroupe l'acquisition de divers matériels et mobilier et agencements sur des locaux en location.

- **Immobilisations corporelles en cours : +4.7 K€**

Les immobilisations en cours concernent le projet de rénovation et mise aux normes de la cuisine du CER Roger Hyvard.

- **Participations et créances rattachées :**

L'association Inalta détient 100% des actions de la société par actions simplifiée unipersonnelle Conseil Forma pour un montant de 1000 €. Cette participation ne fait pas l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2025.

- **Autres titres immobilisés :**

Les titres immobilisés sont des titres UNIFED Epargne temps.

La variation entre les deux exercices est de +37.98 K€.

- **Prêts : +84.18 K€**

Correspond au prêt versé au titre de la participation obligatoire à l'effort de construction.

- **Autres immobilisations financières : + 10.57 K€**

Il s'agit des dépôts de garantie dans le cadre des baux immobiliers, des cautions Foyers de jeunes travailleurs et cautions badges autoroute.

■ Tableau des amortissements

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	297 523.99	24 874.93	4 878.04	317 520.88
Frais d'établissement	65 440.31	10 842.19	4 000.00	72 282.50
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	232 083.68	14 032.74	878.04	245 238.38
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	12 224 881.40	1 317 077.56	572 210.84	12 969 748.12
Terrains	5 911.75			5 911.75
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	45 061.55	620.91		45 682.46
Constructions sur sol propre	6 954 370.55	769 171.85	154 790.55	7 568 751.85
Constructions sur sol d'autrui	39 066.72			39 066.72
Installations, matériel et outillage techniques	717 538.77	63 644.66	25 287.72	755 895.71
Autres immobilisations corporelles	4 462 932.06	483 640.14	392 132.57	4 554 439.63
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	12 522 405.39	1 341 952.49	577 088.88	13 287 269.00

■ Stocks

Aucun stock n'est constaté au 31 décembre 2025.

■ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de risque de non recouvrement.

Une provision pour dépréciation de 2 K€ a été constatée compte tenu du risque de non-paiement :

- 2 K€ pour un risque d'insolvabilité de bénéficiaires des stages de citoyenneté

■ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 329.4 K€ au 31 décembre 2024, soit une évolution de 1.97 % (323 K€ au 31 décembre 2024).

■ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 207.9 K€ sont relatives à l'exploitation.

6.2 Passif

▪ Fonds associatifs

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 599 057.76				1 599 057.76
Fonds propres complémentaires (avec droit de reprise)	93 103.83				93 103.83
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise	4 273 937.70				4 273 937.70
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise	119 987.15				119 987.15
Ecarts de réévaluation	4 393 924.85	0.00	0.00	0.00	4 393 924.85
Réserves	5 698 323.61		401 432.33	-329 704.60	5 770 051.34
Report à nouveau	-2 395 540.06	-707 584.54	3 834 600.75	-2 611 026.28	-1 879 550.13
Résultat en attente d'affectation	232 552.95	229 593.66		-232 552.95	229 593.66
Excédent ou déficit de l'exercice	584 758.37	-584 758.37	258 408.94		258 408.94
Situation nette	10 206 181.31	-1 062 749.25	4 494 442.02	-3 173 283.83	10 464 590.25
Fonds propres consommables	0.00				0.00
Subventions d'investissements	666 294.60		8 871.00	-70 806.28	604 359.32
Provisions réglementées	1 218 989.16		142 981.48	-39 220.22	1 322 750.42
Total	12 091 465.07	-1 062 749.25	4 646 294.50	-3 283 310.33	12 391 699.99

Les fonds associatifs restent stables entre les deux exercices.

La situation nette est en augmentation de 300.2 K€.

▪ Réserves

Réserves	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
Réserves affectées à l'investissement	1 053 663.26			1 053 663.26
Réserves de trésorerie	454 918.21			454 918.21
Réserves de compensation des déficits d'exploitation	3 381 232.80	323 867.86	329 704.60	3 375 396.06
Réserves de compensation des charges d'amortissement	773 706.63	77 564.47	0.00	851 271.10
Autres réserves	34 802.71			34 802.71
TOTAL RESERVES	5 698 323.61	401 432.33	329 704.60	5 770 051.34

Les réserves augmentent de 71.7 K€ suite aux affectations de résultats antérieurs.

▪ Provisions réglementées

Provisions réglementées	Provisions réglementées au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Provisions réglementées au 31/12/2025
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement	233 380.05			233 380.05
142 - Pour renouvellement des immobilisations				
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks				
144 - Relatives aux autres éléments de l'actif				
145 - Amortissements dérogatoires				
148 - Autres provisions réglementées	985 609.11	142 981.48	39 220.22	1 089 370.37
14861 - dont réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé	985 609.11	142 981.48	39 220.22	1 089 370.37
14862 - dont réserves des plus-values nettes d'actif circulant				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	1 218 989.16	142 981.48	39 220.22	1 322 750.42

Les provisions réglementées sont alimentées par les plus-values constatées lors de cessions d'actifs immobilisés et font l'objet d'une reprise lors de la constatation de moins-values.

La variation entre les deux exercices est de +103.8 K€

- Plus-value sur la vente des véhicules du SEMO 72 : 90.6 K€
- Plus-value sur sortie de véhicule SEAD Escabelle : 8.8 K€

▪ **Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques et charges	Montant au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montants au 31/12/2025
Provisions pour risques et charges				
151 - Provisions pour risques	318 720.87		24 856.68	293 864.19
152 - Provisions pour charges		153 261.33		153 261.33
157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	33 554.01		33 554.01	
158 - Autres provisions pour charges	137 097.44		137 097.44	
TOTAL GENERAL	489 372.32	153 261.33	195 508.13	447 125.52

151 – Provisions pour risques : -24.9 K€

Provisions pour litige prud'homal : -24.9 K€

Mecs Le Pourquoi Pas : reprise provision -24.9 K€

157 – Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices : -33.5 K€

158 – Autres provisions pour charges : -137.1 K€

La nouvelle nomenclature des comptes applicable au 1^{er} janvier 2025 a supprimé les subdivisions 157 et 158 des provisions pour charges.

Les provisions pour gros entretiens et charges à répartir d'un montant de 33 554.01 € a été transféré au compte 152500 – Provisions pour gros entretiens.

Les comptes 158100 Provisions pour remise en état d'un montant de 23 757.24 € et les comptes 158 800 – Autres provisions pour charges d'un montant de 95 950.08 € ont été transférés respectivement dans les comptes suivants :

152600 – Provisions pour remise en état : 23 757.24 €

152700 – Autres provisions pour charges : 95 950.08 €

▪ **Fonds dédiés**

Les fonds dédiés comprennent les subventions attribuées pour une action déterminée et non utilisées à la fin de l'exercice, les fonds dédiés à l'exploitation et les fonds dédiés à l'investissement.

a) Fonds dédiés à l'exploitation

Nature des fonds dédiés à l'exploitation	Fonds restant à engager en fin d'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Allègements Charges patronales MJIE	115 610.00		30 030.00	145 640.00
Total Service investigation éducative	115 610.00	0.00	30 030.00	145 640.00
Allègements Charges patronales CEF	232 850.00	110 363.00	60 270.00	182 757.00
Total CEF La Jubaudière	232 850.00	110 363.00	60 270.00	182 757.00
Allègements Charges patronales CER	111 840.00	52 900.00	31 870.00	90 810.00
Total CER Roger Hyvard	111 840.00	52 900.00	31 870.00	90 810.00
Total Général	460 300.00	163 263.00	122 170.00	419 207.00

Les fonds allègements charges patronales ont été utilisés en 2025 pour 163.3 K€ :

CEF La Jubaudière : 98.4 K€ pour minorer le déficit 2023 et 12 K€ pour financer un apprenti

CER Roger Hyvard : 52.9 K€ pour minorer le déficit 2023

b) Fonds dédiés à l'investissement

Etablissements	Fonds restant à engager en fin d'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Siège Social	210 694.00	70 200.00		140 494.00
Semo 72	62 777.00			62 777.00
Prévention Spécialisée 72	31 386.00			31 386.00
Prévention Spécialisée 53	14 158.09	9 899.82		4 258.27
MECS Le Pouquoi Pas	29 398.00			29 398.00
MECS Saint Pavin	36 418.00			36 418.00
Pôle d'accueil diversifié pour adolescents	28 064.53	28 064.53		0.00
Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial	7 508.00			7 508.00
CEF La Jubaudière	0.00		60 543.00	60 543.00
CER Roger Hyvard	13 967.00		119 041.00	133 008.00
CMPP	59 533.63	6 500.00		53 033.63
Total Général	493 904.25	114 664.35	179 584.00	558 823.90

Reprise fonds dédiés investissements : -114.6 K€

Siège social : 70.2 K€ (travaux d'aménagements)

Prévention spécialisée de la Mayenne : 9.9 K€ (camion aménagé)

Pôle d'accueil diversifié pour adolescents : 28.1 K€ (Construction Foyer Olivier De La Barthe)

CMPP : 6.5 K€ (travaux d'accessibilité)

Dotation Fonds dédiés investissements : +179.6 K€

CER Roger Hyvard : 119.1 K€ (travaux de rénovation et mise aux normes de la cuisine)

CEF La Jubaudière : 60.6 K€ (travaux de rénovation et mise aux normes de la cuisine)

c) Fonds dédiés aux actions subventionnées

Nature de l'action	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Fondation de France	16 632.50	16 032.50		600.00
Siege Social	16 632.50	16 032.50	0.00	600.00
Fonds dédiés SEMO 53 (Club Kiwanis et SCI Lymano)	0.00	0.00	1 529.40	1 529.40
Siege Social	0.00	0.00	1 529.40	1 529.40
Contrat Engagement jeunes	29 183.83	29 183.83		0.00
FIPD			4 000.00	4 000.00
0	29 183.83	29 183.83	4 000.00	4 000.00
Prévention Spécialisée Allonnes	21 027.07	18 145.12	19 000.00	21 881.95
Prévention Spécialisée Coulaines	1 226.34	8 281.16	9 450.00	2 395.18
Prévention Spécialisée La Flèche		4 179.24	10 000.00	5 820.76
Prévention Spécialisée Mamers		3 696.33		-3 696.33
Décrocheurs	16 861.16			16 861.16
Action etapes vers emploi	1 072.06			1 072.06
Action Graff	815.00	815.00		0.00
Prévention Spécialisée Sablé sur Sarthe	-3 443.16	18 175.38	21 000.00	-618.54
Projet Vélo	221.00			221.00
Aide alimentaire	0.00			0.00
Aide à l'hébergement	2 322.19			2 322.19
Insertion 3	24 285.00	15 884.08		8 400.92
Projet NRPO	351 517.12	351 517.12		0.00
Prévention Spécialisée Le Mans	34 179.85	120 801.25	120 000.00	33 378.60
Total prévention spécialisée 72	450 083.63	541 494.68	179 450.00	88 038.95
Accompagnement ponctuel CMPP	84 755.85			84 755.85
Fonds dédié revalorisation salaires	59 576.02			59 576.02
Ortophonie	40 000.00			40 000.00
Total CMPP	184 331.87	0.00	0.00	184 331.87
Mme Rogues Delalande	778.01	778.01	1 078.01	1 078.01
Total PEAD Mayenne	778.01	778.01	1 078.01	1 078.01
ARS - CADA	1 011.81	715.52		296.29
ARS - Handicap	671.06	261.41		409.65
ARS - 1000 premiers jours	74.88			74.88
ARS - Fonction parentale	1 430.94	590.38		840.56
DRFIP -Violences Familiales	7 071.81	7 071.81		-0.00
Espace de rencontre renforcé			4 131.28	4 131.28
Total service Parentalité	10 260.50	8 639.12	0.00	5 752.66
Dismo - Financement ARS Dias	0.00	6 728.66	21 562.00	14 833.34
Total Dismo	0.00	6 728.66	21 562.00	14 833.34
Tutelles	541.43	0.00	0.00	541.43
Total Tutelles	541.43	0.00	0.00	541.43
Total Général	691 811.77	602 856.80	207 619.41	300 705.66

▪ Emprunts et dettes financières

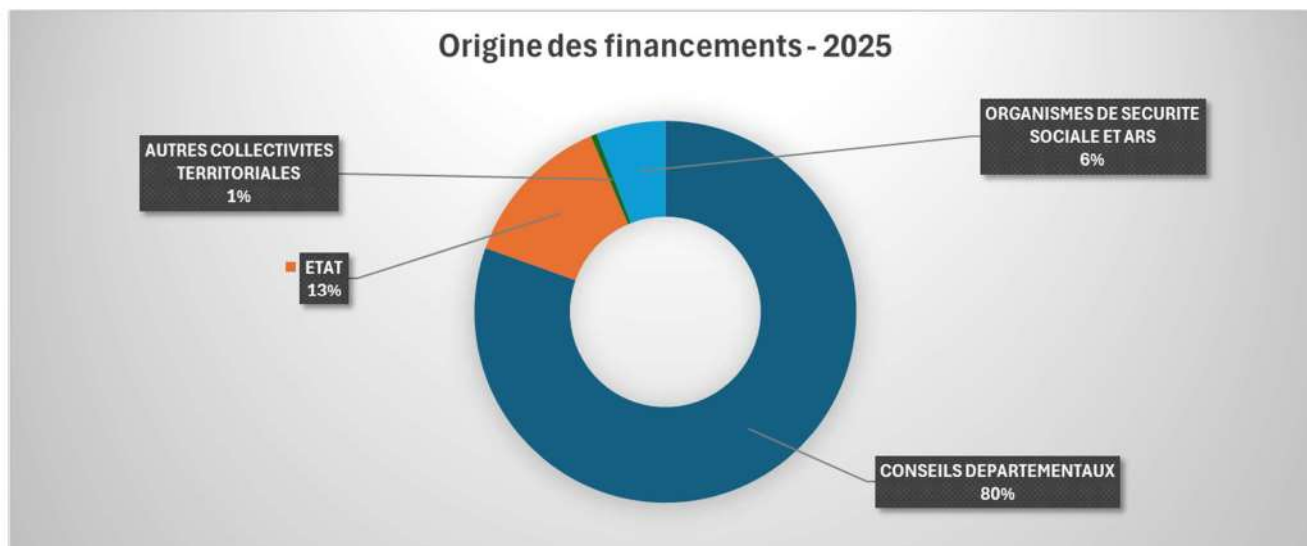
Etablissement	Organisme prêteur	Date de souscription	Durée	Taux	Capital emprunté	Capital dû en fin d'exercice précédent	Remboursement du capital de l'année	Dettes en fin d'exercice	Échéance à un an au plus
Semo 72	Caisse d'épargne	14/12/2021	4	0.63%	99 000.00	27 059.18	24 971.21	2 087.97	2 087.97
Semo 72					99 000.00	27 059.18	24 971.21	2 087.97	2 087.97
Dismo - DIAS	Crédit Mutuel	08/12/2025	20	2.30%	487 117.51	-	1 658.51	485 459.00	20 113.24
Dismo	Caisse d'épargne	25/11/2015	20	1.75%	1 387 000.00	900 681.25	67 016.76	833 664.49	68 198.99
Dismo					1 874 117.51	900 681.25	68 675.27	1 319 123.49	88 312.23
Mecs Saint Pavin	Crédit Mutuel	31/07/2016	20	2.22%	300 000.00	188 516.75	14 551.59	173 965.16	14 877.95
Mecs Saint Pavin					300 000.00	202 749.15	14 551.59	173 965.16	14 877.95
Mecs Le Pourquoi Pas	Crédit Mutuel	04/03/2024	20	3.60%	766 100.00	743 960.35	29 435.61	714 524.74	32 058.85
Mecs Le Pourquoi Pas					766 100.00	743 960.35	29 435.61	714 524.74	32 058.85
Dispositif d'accueil d'urgence	Caisse d'épargne	01/08/2019	15	1.26%	279 900.00	186 378.31	18 245.44	168 132.87	18 476.67
Dispositif d'accueil d'urgence	Caisse d'épargne	10/07/2019	15	1.26%	343 600.00	228 794.46	22 397.76	206 396.70	22 681.61
Dispositif d'accueil d'urgence	Crédit Coopératif	25/10/2023	15	4.00%	433 195.00	411 679.72	22 391.84	389 287.88	23 304.12
Dispositif d'accueil d'urgence					1 056 695.00	826 852.49	63 035.04	763 817.45	64 462.40
Foyer Olivier De Labarthe	Caisse des dépôts	06/07/2012	25	2.85%	2 646 587.00	1 541 553.70	110 503.33	1 431 050.37	110 503.33
Foyer Olivier De Labarthe					2 646 587.00	1 652 057.03	110 503.33	1 431 050.37	110 503.33
Siège social	Caisse d'épargne	06/07/2020	15	1.16%	1 146 029.00	865 739.39	73 626.48	792 112.91	74 485.10
Siège social	Crédit Mutuel	14/08/2023	15	3.63%	1 570 000.00	1 430 444.48	104 666.64	1 325 777.84	104 666.64
Siège social					2 716 029.00	2 473 628.29	178 293.12	2 117 890.75	179 151.74
TOTAL					9 458 528.51	6 826 987.74	489 465.17	6 522 459.93	491 454.47

Emprunts souscrits en 2025 :

Dispositif d'accueil singulier : un emprunt de 504 800 € a été souscrit en 2025 pour financer l'acquisition de la première maison du DIAS. Il a été débloqué à hauteur de 487 117.51 € en décembre 2025.

7. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

■ Ventilation des financements



DETAIL DES FINANCEMENTS	2025	%	2024	%
CONSEILS DEPARTEMENTAUX	29 961 784	80.04%	29 534 565	80.36%
Conseil Départemental de la Sarthe	20 096 331	53.68%	18 995 540	51.68%
Conseil Départemental de la Mayenne	6 454 089	17.24%	5 924 941	16.12%
Conseil Départemental du Maine-et-Loire	3 176 194	8.48%	4 264 486	11.60%
autres Conseils Départementaux	235 170	0.63%	349 598	0.95%
ETAT	4 902 874	13.10%	4 854 326	13.21%
Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	4 467 588	11.93%	4 505 278	12.26%
autres financements Etat (FSE,...)	104 227	0.28%	12 321	0.03%
Tribunaux, Cour d'Appel d'Angers	158 156	0.42%	149 605	0.41%
DREETS, DEETS	172 903	0.46%	187 122	0.51%
AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	193 319	0.52%	179 263	0.49%
Villes	193 319	0.52%	179 263	0.49%
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE ET ARS	2 181 455	5.83%	2 129 222	5.79%
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	1 251 818	3.34%	1 240 284	3.37%
Caisse d'Allocations Familiales	895 392	2.39%	853 788	2.32%
Caisses diverses	-	0.00%	0	0.00%
Mutualité Sociale Agricole	34 245	0.09%	35 151	0.10%
AUTRES FINANCEURS (SNCF,...)	196 000	0.52%	55 460	0.15%
TOTAL	37 435 432	100.00%	36 752 837	100.00%

▪ Charges de personnel

Les charges de personnel d'un montant total de 29 084.20K€ représentent 69.16 % du total des charges et 69.68% du total des charges d'exploitation et progressent de 5.35% entre les deux exercices.

Le poids des charges de personnel est de 68.99% du total des produits d'exploitation (68.19% en 2024).

▪ Informations relatives aux contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 1527.06 € en 2025.

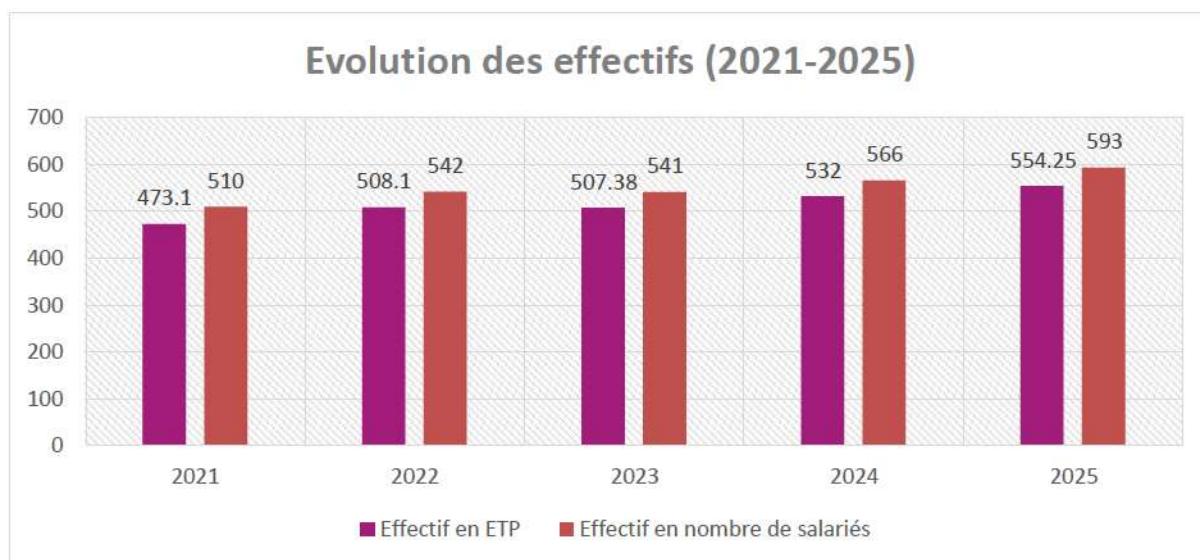
- Dons en nature du fournisseur GIFl (1521.93 €)
- Mise à disposition de locaux sur la ville de Cholet (5.13€)

8. AUTRES INFORMATIONS

▪ Effectif au 31 décembre 2025

L'effectif en équivalent temps plein est en augmentation de 4.18%, passant de 532 ETP à 554.25 ETP au 31 décembre 2025.

L'effectif en nombre de salariés passe de 566 à 593 salariés au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 4.77%.



▪ Engagements sociaux

Le passif social relatif aux indemnités de fin de carrière est valorisé conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du code de commerce et du plan comptable général.

L'évaluation est réalisée selon la méthode prospective et en tenant compte d'un âge légal de départ à la retraite de 64 ans.

Le taux d'actualisation retenu est de 3.96% et le taux d'évolution des salaires retenu est de 1%.

Le taux de charges moyen retenu est de 45%.

Compte tenu de ces hypothèses, l'engagement retraite s'élève à 1 762 507 € au 31 décembre 2025.

▪ Garanties bancaires et cautions solidaires :

- Emprunt acquisition Maison rue de Ruaudin Le Mans : 766.1 K€
 - Hypothèque légale spécialisée de prêteur de deniers : 700 K€
 - Hypothèque immobilière conventionnelle : 66.1 K€

- Emprunt acquisition Maison Le Tertre Longunée en Anjou : 504.8 K€
 - Hypothèque légale spécialisée de prêteur de deniers : 435 K€
 - Hypothèque immobilière conventionnelle : 69.8 K€
- Caution solidaire : 240 K€
 - Garant Département de la Sarthe
 - Garantie autres organismes : 70%

▪ Rémunérations

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des trois rémunérations les plus élevées versées aux cadres dirigeants pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 283 488.08 €.

▪ Régime fiscal

Aucune imposition sur les résultats n'est retenue, à l'exception de l'application de la fiscalité de l'impôt sur les sociétés sur certains placements financiers.

▪ Régime social

Les contrats de travail des salariés sont soumis au régime de la convention collective nationale des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.